L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les soirs, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 102. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 8 JANV. 1828. Vol. I.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireraient cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville, à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans l'espace ordinaire.

Les personnes qui font publier ordinairement du grand Octobre, peuvent prendre un abonnement particulier : les prix varie de $40 à 80, selon la quantité d'avis.

On s'adresse à la part[ie] Chartres, chez le Rév. Mr. Cornelius.

A la paroisse de St. Jean-Baptiste, chez le juge Thévenet, rue Bourbon.

A Donaldsonville, chez P. Bozeman, citoyen.

Aux Attakapas, chez Mr. Duclozel, juge Bryan.

Avis Important.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible], navigant pour présente un chargement, qui peut être en prendre quelques tonneaux de fret, si l'on se présente immédiatement—pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine [illegible] Baily, maintenant à prendre charge [illegible] fret et partira incessamment. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, [illegible] et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Chase, ayant les deux tiers de sa charge engagés, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

5 fév STETSON & KINNEY, No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir sa charge dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire NEPTE, capitaine Kittson, [illegible] maintenant chargé au haut de la Balise, et a son retour pourra prendre du coton et autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PARKER.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, [illegible] maintenant à prendre charge au haut de la côte, et pourra prendre encore 100 boucauds à fret, si l'on se présente immédiatement—pour le quel ou passage, s'adresser à

17 déc. J. W. BACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le [illegible] FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & KINNEY, No. 16 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

Ligne de paquebots part le [illegible]

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANE, capt. Priest,

[illegible] pour compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque du [illegible] départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct Foster & Hutton.

Chapeaux de Castor.

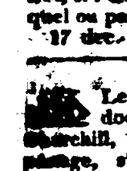

Reçus par le navire *Illinois*, de New-York, 40 caisses de *CHAPEAUX* noirs et de brun, de *première qualité*, de formes hautes, basses, et moyennes, à poils longs [illegible], tous de qualités supérieures, et des dernières modes.—De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits *Stub Drab*, qu'on vendra en gros et en détail, à des termes raisonnables.

NICHOLS & REELER,

[illegible] Janvier. [illegible] rue Canal.

Un [illegible] voir quelques [illegible] s'adresser ainsi [illegible] s'adresser à W. W. CALDWELL.

10 decembre.

Entrepôt.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, [illegible] sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE LACOSTE & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret ou passage [illegible] Libby, ou à bord du [illegible]

6 février WM. GOTT & Co.

POUR LIVERPOOL,

Le bateau anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie [illegible] engagé, sera bientôt expédié. Pour le reste, ou passage, ayant des [illegible] s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART & Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le [illegible] voilier MERCURY, [illegible] pour 1000 balles de coton, offre [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JULES LE [illegible] & C.

7 déc. No. 102 rue [illegible].

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD [illegible], capitaine Purdy, [illegible] pour [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick [illegible] et chevillé en Solive, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, [illegible] ou pitance à bord, premier magasin [illegible] ou à

14 janv. [illegible] & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick le CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué [illegible] en cuivre. S'adresser à

30 janv. GOTTSCHERK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

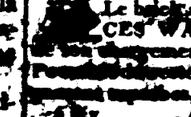

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour frets ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPÉE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

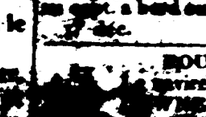

Le bateau a vapeur [illegible] RIVER, venant d'être [illegible], reconmencera ses voyages régulièrement de la Nlle. Orléans pour les [illegible] dimanche, à partira tous les Mardis à 10 heures du matin et les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

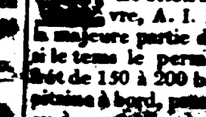

Le [illegible] à vapeur WALKER-[illegible], capitaine [illegible] partira [illegible] Jan. 10 ou 20 de chaque mois ; et [illegible] 1 et 15 à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, partant de la belle destination Unis, partira de Bayou tous les mardis et vendredis à [illegible] fret [illegible] reçu en bateau à bord de [illegible] la soirée avant le départ du [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] en bas à

17 dec [illegible] Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

[illegible] et les ports intermédiaires,

[illegible] le bateau à vapeur, fin [illegible] COLUMBIA, part [illegible] d'ici pour les [illegible] tous les Di[illegible] 30 [illegible] St. Francisville tous les Mercredis et Samedis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. sur à

John Hagan & Co.

11e septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lawsons-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements,

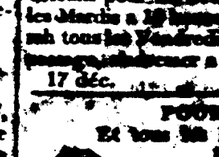

Le bateau-à-vapeur, à roue simple premier, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à cinq heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bausluc.*

70 BOUGAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après-midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 bx. boucauds sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Bureau, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Pharmaceutiques* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Hospice, N°. 1, à l'angle de la rue de Bourbon, [illegible] Mr. le Docteur Bureau.

On sait généralement combien les bains de vapeurs salutaires et fortifiants [illegible] dans [illegible] maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections [illegible] Il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Bureau a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux [illegible] et pour faire disparaître toutes les [illegible] qu'on était peut-être en droit de faire à l'établissement. Entr'autres [illegible] il a fait construire pour les blanches [illegible] de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet d'offrir [illegible] que lui les meilleures [illegible] aux [illegible] Un magnifique hôpital pour les nègres, et la position de la maison, dans un quartier où les habitans [illegible] entr'eux, donne [illegible]

[illegible] de 12 bains, $16 [illegible]

" [illegible] 6 " 9 "

" [illegible] 1 " 1 50

[illegible] un nègre dans l'Hospital [illegible] " 4 "

Mr. Bureau pense d'ailleurs avoir les propriétaires, les [illegible] les plus [illegible]

Dans les dernières années de [illegible] habitants d'Paris, le Dr. Bureau, [illegible] liaisons d'amitié avec le Dr. Ducamp, [illegible] procédé le plus efficace pour [illegible] des [illegible] d'entre eux, adopté [illegible] leur traitement. Il [illegible] de la collection la plus complette des [illegible] qui lui sont nécessaires. Il a l'honneur [illegible] aux personnes affectées de [illegible] maladie. Son Laboratoire de [illegible] d'opérations, l'entretien [illegible] les bienfaits de [illegible]

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine du bled Hongrois, fraiche

20 fréquins beurre

60 barils cidre de New-Ark

90 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à moules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés aux différentes habitations, à vendre par

4 dec. *E. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés aux différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

Pour débarquement du brick Commerce, Perkins, maître, venant de Philadelphie et Baltimore, [illegible] Halliday, [illegible] de Philadelphie. — barils de GINGEMBRE, [illegible] de CIRAGE à vendre par

LESASSIER & HENRY,

13 déc. Rue Dauphine No.

A VENDRE.

Une [illegible] propriété, située dans la [illegible] Lafayette, [illegible] rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, pavillier &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

14 déc. URBAIN PLESSIS.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINE-TY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 57 St. Louis Street.

Reçu par le brick Henry, de Marseille [illegible] à vendre par le soussigné

Sardines à l'huile, [illegible] de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristallisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mieton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cag Blanc and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Pérac Wine; 120 baskets dito dito dito; 50 hampers Champaigne Wine; Cards, Rushell, Viaggan, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SOULÉ,

Jan 12 118 Royal-st.

On [illegible] Havana green [illegible] Jan [illegible] [illegible] Jan 12 CURELL, LESASSIER & KELSHAW.

Imprimerie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]-Orleans, 7 Fev. 1828.

Ce [illegible] transporté dans la maison ci-devant [illegible] rue Condé, [illegible] la demeure du J. Le Comte[illegible]. Cet Hôtel sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à dix du [illegible]

F. GARDERE,

8 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CA-[illegible]; il demeure rue Royale, No. [illegible], entre les rues du [illegible] et St.-Philippe, ayant un très-bon [illegible] pour contenir les parties en bois, à [illegible] pardiens de son [illegible]

15 Jan R. A. COCKE.

UN débarquement du navire [illegible] Kentucky, venant de New-York.

[illegible] (marque de C.) de Champagne mousseux.

[illegible] ouvrages littéraires.

370 [illegible] Café de la Havane.

400 cabinets de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de [illegible] dames-jeannes chaque.

200 barils Vinaigre de cidre fort.

[illegible] ces Sel de Saliverpool.

[illegible] bouteilles Plomb de chasse [illegible]

[illegible] Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 [illegible] Tabac à chiquer de Cayenne.

Gr[illegible] bateaux à vapeur, Chas. [illegible] Bonjes, Dreyo et Brouet.

A prendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, [illegible] jarres de confitures en boîtes communes et dorées ; 4 do. rouenneries ; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidère, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, rue Levée

TABAC &c.—En [illegible] Charlotte :

26 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauds Rum qualrième preuve,

40 [illegible] [illegible] et Huile de Whale, [illegible] et soufres, à vendre par H. GRIFFITH,

dec 20. No. 36 rue des Magnolias.

HARDES, &c.—Le [illegible] vient de recevoir [illegible] Berlin, Pantalons de [illegible], redingotes, habits de différentes couleurs, et [illegible] qualités, pour [illegible] qualité, à [illegible] No. 32, rue de la Douane, par

Dec 31. Wm. PROST, fils.

UNE quantité considérable d'excellentes [illegible] Mecklenbourg, 40 tonneaux d'huile de Gorgon-Tun, 10 do. do. dites Cantatte et [illegible] reçus par le Bolina, de Billiet, et à vendre par

19 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un [illegible] de trois mois et demi.

15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'Association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection des [illegible] directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'Institution, rue Royale.

A. D. PAYTOUS,

14 janv. Cathier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 30 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arancel general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix: $2 50.

Ch. Jouaust & Co.

21 fév Librairie, rues Royale et St. Louis

A VENDRE par P. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anisette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâte de lièvre truffée, du vrai foie gras, [illegible] Saumon frais, et sardines crues. [illegible]

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison [illegible] occupée par [illegible] Ursulines, [illegible] Trésorier [illegible] Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

[illegible] *la Paroisse*

[illegible], a negro [illegible] aged 13 years. [illegible] dec 7

[illegible] 200 balles Foin, à vendre par

[illegible] A. BIJOTAT,

[illegible] rue Toulouse No. 182

COURT [illegible] *Baptiste* [illegible] leurs créanciers. [illegible] cet de N. B. Le [illegible] Dubois, avec [illegible] invalables et [illegible] distribution dans [illegible] la cour que les [illegible] ainsi que tous [illegible] déclinent les [illegible] di 28e. jour du présent [illegible] tableau de distribution [illegible] et contenant confirmation [illegible] remises.

(Signé) [illegible]

1er fév.—3t

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Bo[illegible], venant du Havre consistant en [illegible] et pour hommes et femmes [illegible] forte [illegible] Bijoterie [illegible] et une [illegible] fausse Bijouterie [illegible]

ANDREW HODGE jun.

3 Déc.

REÇU par le navire Voltaire et à vendre par le soussigné, 40 caisses [illegible] de troisième première qualité, [illegible] Cognac blanche,

3 déc. JOHN GARNIER.

FRUITS FRAIS, 30 [illegible] nes, 50 pailles de Figues, 10 [illegible] Noix du Brésil. Reçu par le navire Wm. Tell, et à vendre par J. PAYSSON.

4 décembre

UN débarquement des navires [illegible] Great, de Liverpool, et [illegible] vendre [illegible] suivans :

[illegible] à chemises [illegible]

[illegible] de 4-4 et 6-4,

[illegible] mousseline rayée,

Courtepointes, etc. Les marchandises [illegible] ont [illegible] de débenture.

KENNEDY & BROUARD.

15 dec

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier écolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, à la librairie de Ch. Jourdan & Cie. auxquels il reste encore 65 barriques de très bon vin blanc pur de Bordeaux à $34.

20 déc. CH. JOURDAN

[illegible] sloop Juliet, venant [illegible] 200 Sacs TABAC, de [illegible] qualité, à vendre par

JEAN GOULET.

4 déc *No. 1, Rue Toulouse.*

Evadé en débarquage.

Une récompense de $15 est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des [illegible] elle a la peau très-noire, [illegible] le regard craintif, [illegible] robe de cotonnade [illegible] carreaux, elle a [illegible] habituellement à la pointe du côté de M. Jac. Murphy. On offre également $5 pour celui qui pourra découvrir [illegible] qui pourra [illegible]

A. LACOMBE.

4 janvier rue [illegible] N. 2

RUBIER [illegible]. —30 balles Russie écrue [illegible] en débarquement du brick Wallace à vendre par

12 jan. [illegible]

Demande d'emploi.

Mr. J. C. [illegible], jardinier-fleuriste, planteur et [illegible] d'arbres et de vignes, établit toutes sortes de jardins neufs et répare les anciens; il exécutera tous les plans qui lui seront présentés ; ayant appris à travailler sous les meilleurs maîtres jardiniers d'Europe, et ayant constamment exercé cet art, même dans ce pays depuis plusieurs années ; il a une parfaite connaissance de la culture des végétaux indigènes et exotiques. Il prendra des arrangemens avec la personne qui voudra l'employer au mois. Pour renseignemens, s'adresser à Mde. Mitoney et M. Wilkie, rue d'Orléans, face au Café Davis, et à M. St-George, encoignure des rues de la Levée et Ursulines. [illegible] 25 janv

AVIS—Le soussigné [illegible] trouver des écritures à faire [illegible] qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point [illegible] occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans

27 fév N°. 198 chez M. Grivier,

A VENDRE par Peter H. Charageron, en importation [illegible] derniers arrivages de Bordeaux, vin blanc de Graves en ½ barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Grand Lafitte très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem Clos Lafitte, Id. id, du Château Ausone. 18 déc